

FINANCES**Association des Commerçants et Artisans d'Ivry**

Attribution d'une subvention

EXPOSE DES MOTIFS

L'association des Commerçants et Artisans d'Ivry APICA (Avenir - Projet - Ivry - Commerces – Artisans) ayant pour objectifs de fédérer l'ensemble des professionnels, d'organiser des actions et des animations publiques et de communiquer pour aider à valoriser le commerce local, a décidé de s'inscrire dans une quinzaine d'animations commerciales en octobre 2010 afin de dynamiser le commerce local notamment par la mise en place d'une opération « Le grand jeu du puzzle ».

L'animation a pour objectif de faire venir les Ivryens dans les différents commerces de la ville afin de rassembler les pièces d'un grand puzzle et ainsi, de valoriser le commerce local.

Afin d'aider à la mise en place de cette initiative, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association APICA.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

FINANCES

Association des Commerçants et Artisans d'Ivry

Attribution d'une subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association des commerçants et artisans d'Ivry, dénommée APICA (Avenir-Projet-Ivry-Commerces-Artisans) a pour but de dynamiser et de valoriser le commerce local auprès des Ivryens,

considérant qu'il y a lieu d'aider cette association dans ses actions d'intérêt local, pour la mise en œuvre de l'opération « Le grand jeu du puzzle » s'inscrivant dans une quinzaine d'animations commerciales prévues en octobre 2010,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 2 000 € à l'association APICA.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIIN 2010